

LE PARTENAIRE LOCAL DE VOTRE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

JUSQU'À 50% D'AIDES ! *

- ❖ BAISSÉ DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES
- ❖ CONFORT THERMIQUE
- ❖ BIEN REVALORISÉ



Parc
naturel
régional
des Grands Causses
Une autre vie silvêtre et



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



La Région
Occitanie
Performance Territoriale



AREC
Occitanie
Agence
Régionale
Énergie Climat



France
Rénov'

Le service public pour une
énergie renouvelable

SPÉCIAL COPROPRIÉTÉS

La rénovation énergétique de ma copropriété, un objectif (in)atteignable ?



Sur un tel sujet, la démarche ne présente que des avantages : baisse des coûts énergétiques, confort accru, bien revalorisé, mais sa complexité et la coordination des nombreux intervenants peuvent parfois effrayer.

Déployé par la Région Occitanie en 2021 et 100% neutre, le Service Public **Rénov'Occitanie** propose un **accompagnement spécifique** pour les copropriétés avec un objectif : **permettre la réalisation d'une rénovation performante et la mobilisation d'aides financières collectives.**

Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur d'un logement en copropriété situé sur le territoire du Parc naturel régional, quel que soit votre niveau de ressources, **bénéficiez de l'aide du service Rénov'Occitanie !**

Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique

*RENCONTREZ
L'UN DE NOS
CONSEILLERS !*

Service Rénov'Occitanie
du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
05 65 61 43 51
info.energie@parc-grands-causses.fr





Aujourd'hui, plus de 20% de la population est considérée en précarité énergétique. Avec un parc actuel de logements composé de bâtiments le plus souvent anciens et mal isolés (70% des résidences du sud Aveyron sont antérieures à 1975), **les bonnes raisons de se lancer dans une rénovation énergétique de l'habitat sont nombreuses pour :**



RÉDUIRE SES FACTURES D'ÉNERGIE

Les français accordent en moyenne 8% leurs revenus dans les dépenses énergétiques.

Depuis plus de 15 ans, les coûts de l'énergie ont flambé avec un prix du kWh toutes énergies confondues qui ne cesse d'augmenter.

GAGNER EN CONFORT EN ÉTÉ COMME EN HIVER

Si le confort saisonnier est pris en compte dans les constructions neuves depuis 2020, ce n'est pas le cas pour les logements construits avant !

Particulièrement exposé au changement climatique, le territoire des Grands Causses, devrait connaître selon les prévisions, jusqu'à 20 journées de canicule de plus par an d'ici 2050.

SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION ET MAINTENIR LA VALEUR DU BIEN

Depuis le 1^{er} avril 2023, les logements les plus énergivores de la classe G+ ne peuvent plus être loués.

La raison : la mise en œuvre de la Loi climat et résilience. Celle-ci interdira la mise en location de passoires énergétiques (logements F et G) d'ici 2028 (dès 2025 pour les étiquettes G), puis des logements classés E d'ici 2034.

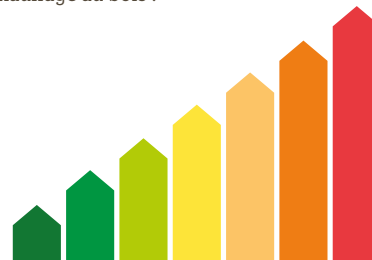


Une loi qui vise à limiter les surconsommations énergétiques, la précarité énergétique, et les impacts sur l'environnement

DIMINUER SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Localement, le résidentiel représente 26% des consommations d'énergie.

À titre d'exemple, en plus de son coût, un chauffage au fioul peut représenter jusqu'à 10 fois plus d'émission de carbone qu'un mode de chauffage au bois !



ZOOM SUR

La résidence Le Régent à Millau

LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Isolation des murs par l'extérieur et remplacement des menuiseries dans les parties communes
- Isolation de la sous face du plancher bas
- Mise en place d'une ventilation naturelle hybride
- Remplacement de la chaudière gaz

UN MONTANT DE TRAVAUX + ÉTUDES

279 500 €

réalisés par des entreprises locales

plus de **33%** d'aides sur les travaux hors CEE*

Temps de retour sur investissement moyen :
entre 20 et 22 ans

*Entre : MPR Corpus, aides régionales
biomasse, caisses de retraite, prêt AREC

AVANT TRAVAUX

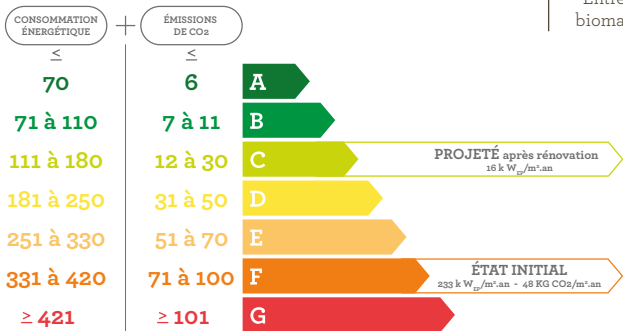
Une consommation annuelle de
145 900 Kwh

Une dépense énergétique annuelle de
9 400 € en 2023
soit environ
855 €/an par logement

APRÈS TRAVAUX

Un gain de consommation de
+ 63%

Une dépense énergétique
annuelle prévisionnelle de
3 500 € base 2023
soit environ
318 €/an par logement



* Hors CEE. Accès à ma prime rénov copropriétés à hauteur de 45% du montant des travaux (plafonné à 25 000€ par logement) si le gain énergétique est supérieur à 50%. Une aide complémentaire de 10% est mobilisable pour les biens classés F et G et des primes individuelles complémentaires pour les foyers les plus modestes.